



Caution, locataire d'un logement ancien depuis 15 ans

Par Visiteur

Je suis locataire d'un logement ancien depuis plus de 15 ans, la caution me sera t'elle restituée étant donné que l'appartement a besoin d'être rafraîchi?
quelles sont les conditions de restitution.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Bien évidemment l'usure normale de l'appartement ne rentre pas en ligne de compte. Par contre en tant que locataire vous avez du avoir en charge de faire les réparations locatives et de ne pas détériorer le logement.
Autrement dit le comparatif entre l'état des lieux entrant et l'état des lieux sortant se fera sur la dégradation non usuelle du bien. De ce fait il est tout à fait probable que votre dépôt de garantie vous soit restitué.

Cordialement